

MAIRIE DE GREZELS



Affaire suivie par :
CCVLV /Service ADS
05-65-36-06-06

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Dossier n° PC0461302600001
Déposé le : 12/01/2026
Adresse des travaux : 51 Impasse de la Bérangeraie, 46700 Grézels

**Permis de construire
DOSSIER IRRECEVABLE**

Monsieur DE OLIVEIRA Cyrvan
99 Impasse de la Bérangeraie
46700 Grézels

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande citée en objet a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **irrecevable** pour le motif suivant :

- votre demande prévoit le changement de destination d'un bâtiment pour la création d'un restaurant classé Etablissement Recevant du Public (ERP). Le cerfa n'est donc pas adapté à votre demande.

Par ailleurs, je vous informe que le bâtiment n'est pas répertorié comme étant susceptible de changer de destination. Ce qui est indispensable, en zone Naturelle, pour solliciter la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites qui rend un avis conforme sur la demande.

D'autre part, pour la création d'un Etablissement Recevant du Public, il est fortement recommandé de prendre l'attache préalable du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot et du service « accessibilité » (CAIE) de la Direction Départementale des Territoires du Lot avant le dépôt d'un nouveau dossier. Pour cela, vous pouvez vous faire aider par un professionnel de la construction que vous choisirez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

GREZELS, le 03/02/2026

Le Maire, Monsieur PEREZ Sébastien

